

# Informations concernant l'installation des antennes 4G

10 novembre 2020

## 1 Introduction

Le projet d'installation d'antennes 4G fait partie d'un plan national de couverture des zones blanches : dispositif de couverture ciblée dans le cadre du New Deal Mobile. Le projet en question concerne la zone délimitée sur la carte ci-dessous par l'Arreté du 21 Mars 2019. Cette zone sera couverte par deux pylones (aussi appelés antennes). L'opérateur Free a en charge l'installation de ces pylones mais les quatres opérateurs seront présents sur chaque pylone.

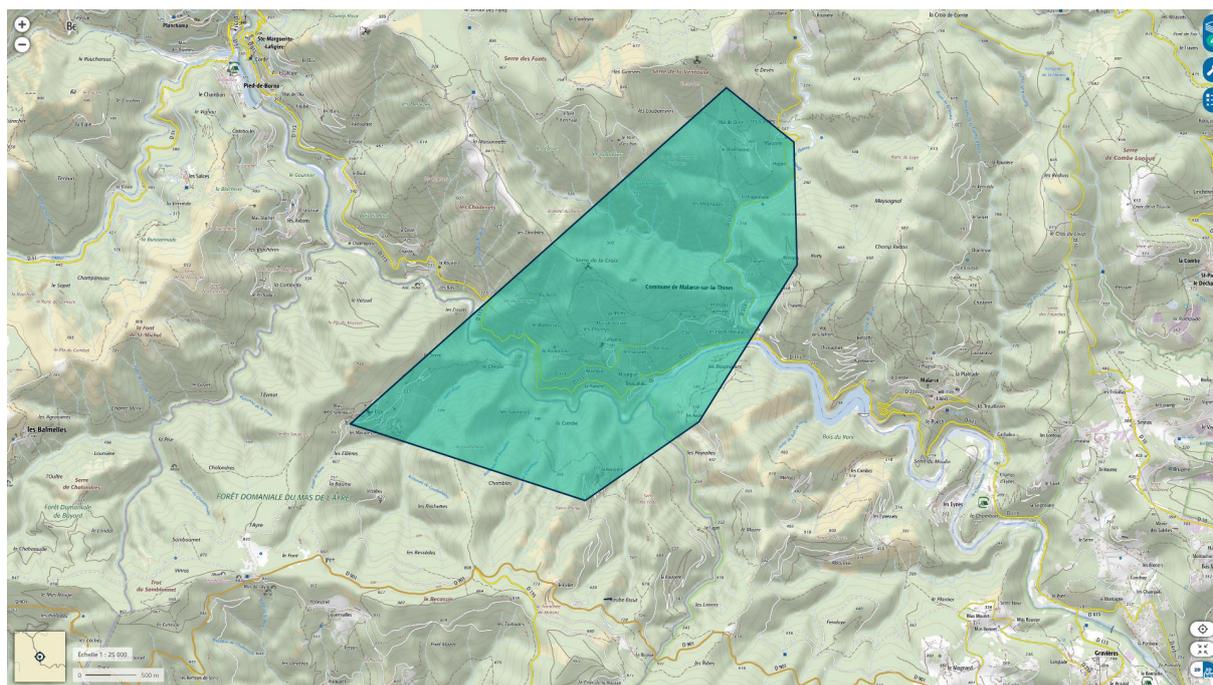


FIGURE 1 – Contour de la zone à couvrir

## 2 Position des municipalités

Il est difficile de satisfaire toutes les attentes concernant l'installation de ces antennes. Nous sommes cependant conscients :

- du besoin important d'être couvert par un réseau téléphonique mobile décent.
- des nuisances électro-magnétiques que peuvent générer ces antennes
- des nuisances visuelles de ces antennes

Nous essayons donc de trouver avec les équipes projets, l'opérateur Free et la mairie de Malarce sur la Thines le meilleur compromis possible.

### 3 Propositions d'emplacements

Afin de limiter les nuisance électro-magnétique et visuelle nous demandons une distance suffisante (plusieurs centaines de mètres) entre les antennes et les premières habitations. Afin de garantir une couverture correcte nous avons proposé des emplacements qui ont en vue les différents hameaux de la zone à couvrir.

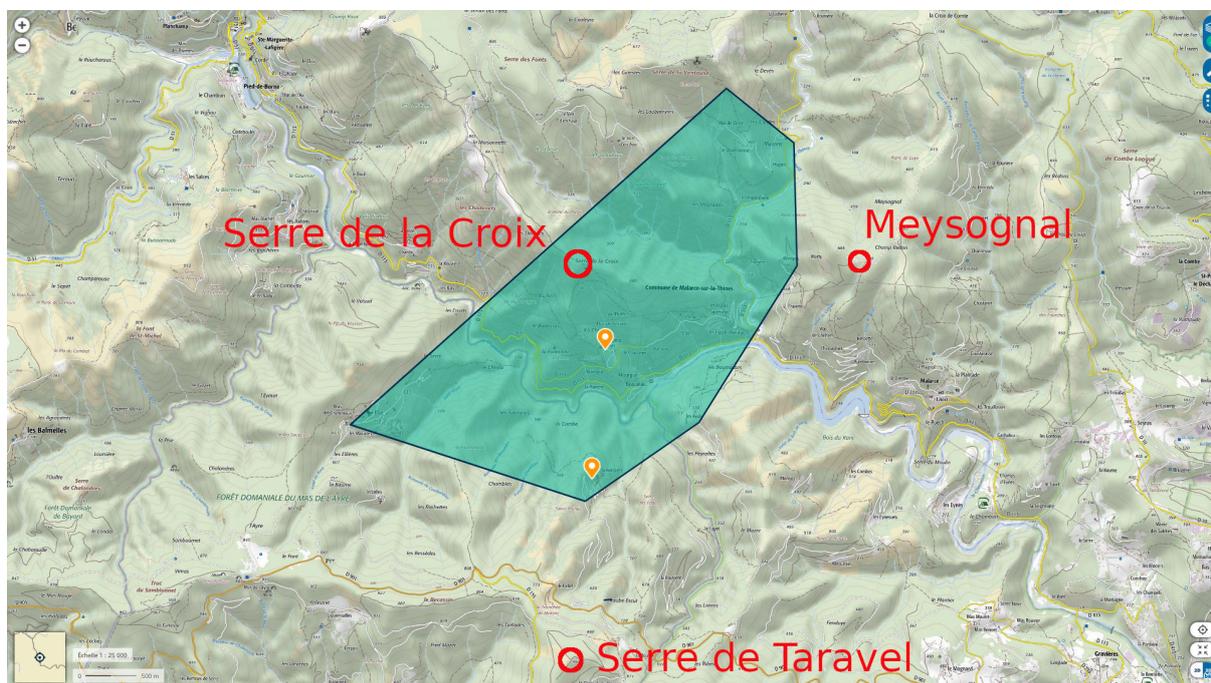


FIGURE 2 – Contour de la grappe, points d'intérêts et emplacement proposés par les municipalités

Actuellement, les municipalités : Mairie de Malarce sur la Thines et de Malons et Elze ont proposé deux scénarios :

- Scénario 1 : Une antenne sur le Serre de Taravel et une sur le Serre de la Croix
- Scénario 2 : Une antenne sur le Serre de Taravel et une sur le Serre de Meysognal

On voit sur la carte les emplacements proposés pour les antennes. L'antenne côté Malons et Elze couvrirait la commune de Malarce sur la Thines et celle côté Malarce couvrirait la commune de Malons et Elze. Les deux points en orange correspondent à des points GPS définis dans l'arrêté, ces points devront être couverts. Cependant nous avons eu la confirmation que c'est la zone qu'il faut couvrir au mieux et pas uniquement ces deux points. Elze, les Avols, Hugons, Lafigère, Thinettes... devront donc être couverts.

## 4 Difficultés rencontrées

Les points hauts proposés par les municipalités ont du mal à être acceptés par l'opérateur qui a la responsabilité de l'expertise technique. En effet ces points sont souvent éloignés des réseaux électriques et cela complique la tâche et augmente les coûts.

Free semble vouloir procéder à l'installation d'une seule antenne qui "couvrirait" les deux points d'intérêts (évitant ainsi les sanctions) et voir plus tard pour la deuxième antenne. Nous essayons d'avoir des scénarios avec la position des deux antennes dès le début car nous considérons que c'est la meilleure manière de couvrir au mieux la zone.

Pour le moment aucun scénario n'a été validé et nous sommes toujours en discussion avec les équipes projets (conseil départemental et préfecture de l'Ardèche), l'opérateur (Free) et la mairie de Malarce sur la Thines pour trouver la meilleure solution possible. Nous sommes toute fois encore dans l'attente de réponses précises et documentées de la part de Free aux scénarios que nous proposons.